"Europe contre le sida": prolongation jusqu'à la fin de 1994 du plan d'action 1991-1993

1993/0483(COD) - 23/02/1994 - Comité économique et social: avis, rapport

Le Comité accueille favorablement la proposition consistant à prolonger pendant toute l'année 1994 le plan d'action "L'Europe contre le sida". Face à la gravité de la diffusion du sida et à l'accroissement saisissant du nombre de séropositifs, comme l'attestent les données les plus récentes de l'OMS, le Comité estime qu'un engagement d'envergure est nécessaire à l'échelle communautaire pour l'information, la prévention et la protection de la qualité de la vie des malades et des séropositifs, en assurant une coordination étroite des initiatives en cours dans les Etats membres, dans le cadre d'une approche intégrée et pluridisciplinaire. La coordination est d'autant plus justifiée que l'ouverture des frontières va accroître la libre circulation des personnes, avec pour conséquence la nécessité d'assurer une protection égale aux citoyens européens. Le Comité se félicite du fait que certains points du plan d'action aient été renforcés, conformément aux souhaits déjà émis par le Comité dans son premier avis : tout particulièrement le contrôle épidémiologique, sur lequel le Comité avait suggéré de concentrer davantage de ressources, ainsi que des campagnes d'information plus incisives. Par contre, le programme continue de négliger le volet de la prévention et de l'information sur le lieu de travail, avec la participation des partenaires sociaux. Le Comité prend acte du fait que cet aspect du problème est couvert par les directives communautaires sur la santé et la sécurité sur le lieu de travail, et plus particulièrement par la directive sur les agents biologiques. Toutefois, le Comité estime que des initiatives spécifiques en la matière doivent être prévues dans le programme. A cet égard, le Comité réitère son souhait de prendre une part active au programme et de recevoir le rapport prévu à l'article 3, à l'instar du programme "L'Europe contre le cancer". Après avoir suggéré une série de compléments pour les actions spécifiques, le Comité appelle de ses voeux une meilleure coordination de l'initiative en matière d'activité de prévention et d'information, de recherche et d'aide aux actions dans les pays en voie de développement. En outre, le Comité souligne l'élan à donner, dans le cadre des programmes de recherche communautaire, au développement des vaccins contre le sida, en utilisant l'expérience des laboratoires européens. Cet avis a été à l'unanimité.